

RÉSOLUTION 2023-01
ABROGER LE PROJET DE LOI C-13

ATTENDU QUE le projet de loi C-13 part du principe que la langue française a besoin d'être davantage protégée au Québec, ce que les résultats du Recensement de 2021 n'appuient pas; et

ATTENDU QUE le projet de loi C-13 néglige de protéger la communauté minoritaire anglophone au Québec, tandis que la protection des communautés linguistiques minoritaires représente l'objectif de la *Loi sur les langues officielles*; et

ATTENDU QUE le projet de loi C-13 établit des précédents dangereux en ce qui concerne le traitement asymétrique des langues officielles et des langues minoritaires, et le contournement des droits assurés par la Charte, par l'entremise de son appui de la *Charte de la langue française* ayant été nouvellement révisée; et

ATTENDU QUE le projet de loi C-13 néglige de stipuler des obligations **légalement exécutoires** dans les protections qu'il propose;

ATTENDU QUE toutes les lacunes du projet de loi C-13 mentionnées ci-dessus auront une incidence négative sur la communauté minoritaire de langue anglaise du Québec en général, et plus particulièrement sur le système d'éducation de langue anglaise; et

ATTENDU QUE toute tentative de modifier le projet de loi C-13 afin de traiter des enjeux mentionnés ci-dessus auprès du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes ait échoué.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la **Fédération québécoise des associations foyers-écoles inc.** exige que le gouvernement du Canada abroge immédiatement le projet de loi C-13.